


COMMUNE DE	
	
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>	
Membres en exercice	: 37
Quorum	: 19
Membres présents	: 25
Pouvoirs :	: 6
Suffrages exprimés	: 31
<b>DATE DE CONVOCATION :</b>	
Jeudi 31 mai 2018	

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUIN 2018</b>
<p>L'an deux mil dix-huit, le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Rots, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques VIRLOUVET, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Jacques VIRLOUVET, Michel BOURGUIGNON, Aurore BRUAND, Luc GASNIER, Annick LE RENARD, Francis JULIEN, Géraldine BRIÈRE-SAUNIER, André LEBOURGEOIS, Magali PATARD-RÉGNÉ, Marie-José LUCAS, Pascal DENEU, Annie THIBAUT, Thomas PAULMIER, Nathalie DORLÉANS, Édith AKRÉMI, Delphine JAMET, Yvan ROUSSEL, Yannick GILLETTE, Annie LAGARDE, Jean-Pierre LUET, Stéphanie FAUTRAS, Ludovic BUON, Frédéric NOËL, Florence BIDERRE et Alain FOREAU.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Daniel ADAM, Nicolas PAUNET, Jean-Pierre DANIEL, Paul DOUESNEL, Michèle PIQUOT, Anne-Laure NATIVELLE, Céline LETELLIER, Fabienne SUZANNE et Pascal LAVENIER.</p> <p><b>Absents non excusés :</b> Lucile POULAIN, François PINÇON et Franck FERET.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Daniel ADAM à Aurore BRUAND, Nicolas PAUNET à Jean-Pierre LUET, Michèle PIQUOT à Annie LAGARDE, Anne-Laure NATIVELLE à Annie THIBAUT, Fabienne SUZANNE à Alain FOREAU et Pascal LAVENIER à Annick LE RENARD.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Michel BOURGUIGNON.</p>

### Ordre du jour :

- 1- Élection d'un secrétaire de séance.

#### **A- ASSOCIATIONS**

- 2- Information : présentation des travaux de l'A.L.J. « Entre Thue et Mue ».
- 3- Délibération : validation du rapport d'activité 2017 de l'A.L.J. « Entre Thue et Mue ».

#### **B- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 4- Délibération : approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12/03/2018.
- 5- Délibération : approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26/03/2018.
- 6- Délibération : indemnité de gardiennage des églises.
- 7- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour l'adhésion aux groupements de commande proposés par la C.U. Caen la mer.
- 8- Délibération : dissolution du Syndicat intercommunal de gestion du Centre d'animation Lasson-Rosel.
- 9- Délibération : transfert de la compétence éclairage public au S.D.E.C. Énergie.
- 10- Délibération : tarifs exceptionnels de location du Centre d'animation du quartier de Rots.
- 11- Délibération : avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur la Commune de Biéville-Beuville avec stockage déportés et épandage des digestats.

#### **C- FINANCES**

- 12- Délibération : décision budgétaire modificative n°1 pour le budget principal.
- 13- Délibération : décision budgétaire modificative n°2 pour le budget annexe « nouveau quartier ».

#### **D- TRAVAUX**

- 14- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec la C.U. Caen la mer pour le fonds de concours des travaux de voirie chemin du Hamel (quartier de Rots).

### **1-) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Néant.

Monsieur Michel BOURGUIGNON est désigné comme secrétaire de séance.

**2-) INFORMATION : PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE L'A.L.J. « ENTRE THUE ET MUE »**

Rapporteur	Documents
Sarah IUNG, présidente de l'Association Loisirs Jeunesse	Néant.

Madame Sarah IUNG, présidente, présente les travaux de l'Association Loisirs Jeunesse (A.L.J.) « Entre Thue et Mue ».

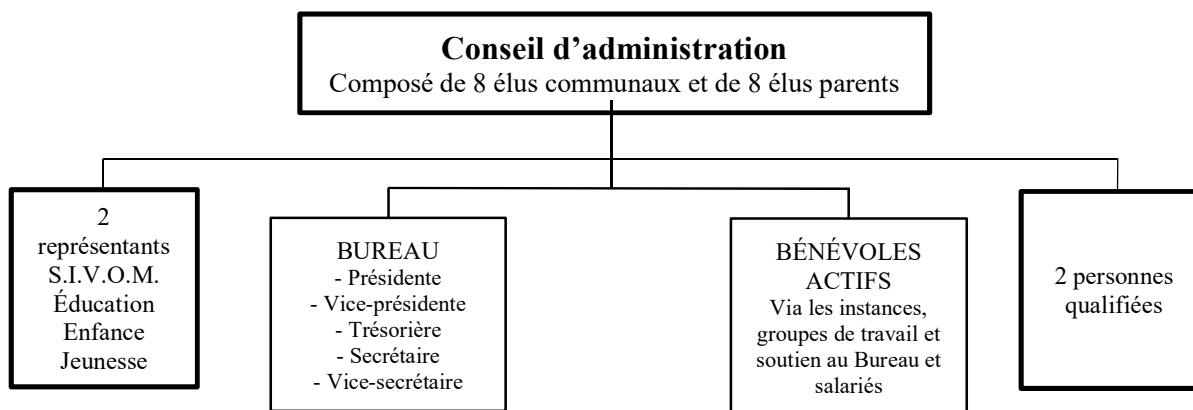
**1-) Objet de l'association**

Cette association Loi 1901 a pour but d'organiser des loisirs éducatifs pour les enfants et jeunes faisant partie des communes adhérentes au Syndicat Éducation Enfance Jeunesse (S.E.E.J.) ou ayant passé convention avec le S.E.E.J..

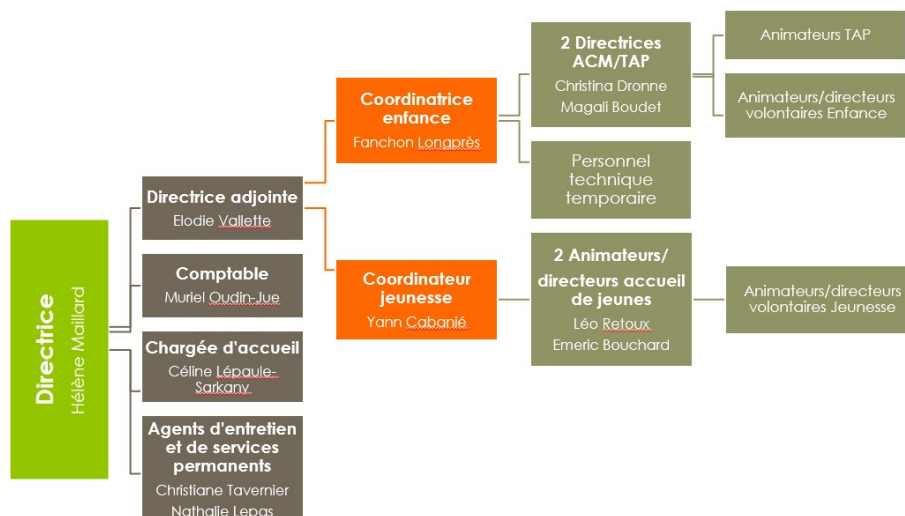
**2-) Évolution des activités**

2003	Création de l'association
2004	Un centre de loisirs permanent enfance et deux satellites
2005	Création du secteur « ado », ouverture du centre été « pré-ado »
2006	1 <sup>ère</sup> édition du Festival culturel du tout petit
2009	Ouverture du deuxième centre permanent
2010	Création du centre 10-13 ans (juillet) et développement des actions « ado » (3 espaces jeunes)
2011	Ouverture du centre 10-13 ans (petites vacances et août)
2012	Mise en place des activités CM2 et évènement « La rue Ket'o jeunes »
2014	Partenariat avec la Communauté de Communes Entre Thue et Mue sur la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)
2018	Fin des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

**3-) Organisation associative**



**4-) Organisation fonctionnelle au 1<sup>er</sup> juin 2018**



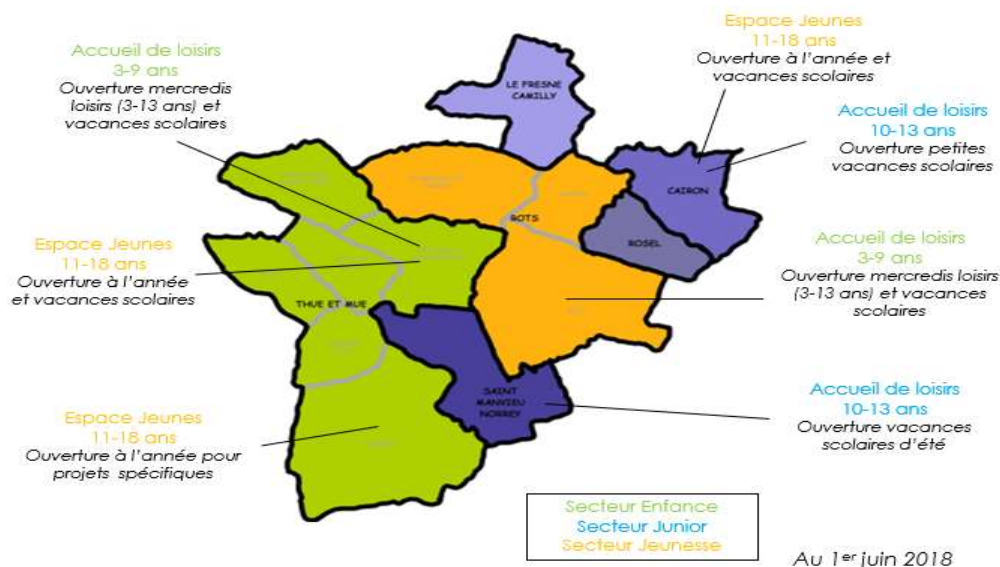
**5-) Les valeurs de l'association**

L'accompagnement des enfants et des jeunes dans leur « grandissement »	La valorisation du temps de loisirs « gratuit »	Coopération Autonomie Expérimentation Prise de responsabilités progressives des enfants et des jeunes	L'ouverture aux autres (inclusion, partage, échange...)
--	---	--	---

**6-) Les engagements de l'association**

La démarche qualité engagée sur le Calvados depuis 2002 est issue d'un partenariat entre les deux institutions et D.D.C.S., d'un travail de concertation avec les structures socio-éducatives et leurs professionnels dans laquelle l'association s'inscrit depuis 2005. Depuis 2009, l'A.L.J. est engagée et soutient la Charte Accueil Réussi qui vise à faciliter l'intégration des enfants porteurs de handicap dans les accueils collectifs de mineurs.

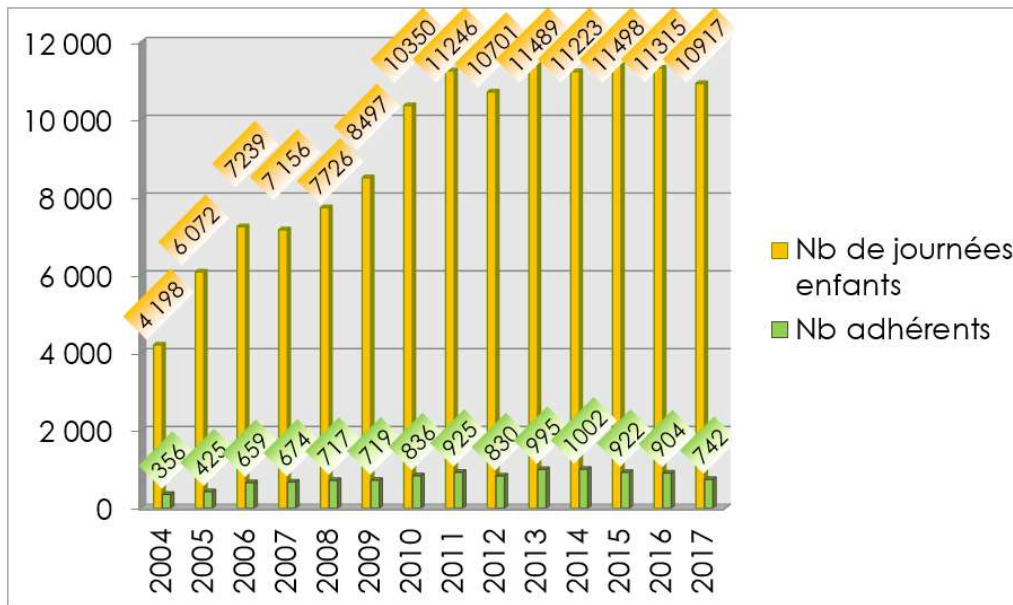
**7-) Les accueils de l'association**



**8-) Les activités de l'association**

Enfance	Junior	Jeunesse	Partenariat
<p><b>2 accueils de loisirs permanents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mercredis loisirs</li> <li>- Petites vacances (sauf Noël)</li> <li>- Vacances d'été</li> </ul> <p><b>Festival Culturel du Tout Petit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ateliers culturels pour les enfants de 0 à 6 ans et leurs parents</li> <li>- 11<sup>ème</sup> édition en 2018</li> </ul>	<p><b>Espaces Jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pendant la période scolaire : les mardis en fin de journée, les mercredis et samedis après-midis</li> </ul> <p><b>Animations CM2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les mardis soirs au sein des Espaces Jeunes après le temps scolaire</li> </ul> <p><b>Animations Gymnase:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les vendredis en fin de journée à Bretteville pendant les périodes scolaires</li> </ul> <p><b>Accueil de loisirs 10-13 ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Petites vacances (sauf Noël)</li> <li>- Vacances d'été</li> </ul>	<p><b>Espaces Jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pendant la période scolaire : les mardis en fin de journée, les mercredis et samedis après-midis</li> </ul> <p><b>Pendant les petites et grandes vacances :</b> du lundi au vendredi, et propositions de soirées organisées avec les jeunes sur une thématique précise</p> <p><b>Animations Gymnase :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les vendredis en fin de journée à Bretteville pendant les périodes scolaires</li> </ul>	<p><b>Temps d'Animation Périscolaire depuis la rentrée 2014-2015 avec le SEEJ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 directeurs pédagogiques ALJ</li> <li>- En 2018 : 20 animateurs périscolaires salariés ALJ (2014-2017 : 35 à 40 animateurs)</li> <li>- Accompagnement pédagogique des TAP sur la mise en place des projets (équipe de direction et d'animation, salariés ALJ, SEEJ, et Rots)</li> </ul> <p><b>Réflexion commune sur le Projet Educatif du Territoire (PEDT)</b></p>

**9-) Évolution de la fréquentation**



<b>Présents :</b>	<b>Pouvoirs :</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>
<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>

**3-) INFORMATION : VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE L'A.L.J. « ENTRE THUE ET MUE »**

Rapporteur	Documents
Sarah IUNG, présidente de l'Association Loisirs Jeunesse	Rapport d'activité 2017

Madame Sarah IUNG présente le rapport d'activité 2017 de l'A.L.J. « Entre Thue et Mue ».

**4-) DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/03/2018**

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	Compte-rendu du Conseil municipal du 12/03/2018.

Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué et secrétaire de séance du Conseil municipal du 12/03/2018 donne lecture du résumé du compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu.

<b>Présents : 25</b>	<b>Pouvoirs : 6</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**5-) DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/03/2018**

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	Compte-rendu du Conseil municipal du 26/03/2018

Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué et secrétaire de séance du Conseil municipal du 26/03/2018 donne lecture du résumé du compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu.

<b>Présents : 25</b>	<b>Pouvoirs : 6</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**6-) DÉLIBÉRATION : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES 2018**

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	Délibération n°50-06-2017.

Monsieur Michel BOURGUIGNON rappelle que les circulaires n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé les montants plafonds fixés par l'État sont les mêmes que l'année dernière (479.86 € pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte et 120.97 € ne résidant pas dans la même Commune).

Ces sommes constituent des plafonds en-dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Monsieur le maire invite les conseillers municipaux à délibérer pour l'attribution de l'indemnité de gardiennage des églises de la Commune. Cette dépense sera imputée à l'article comptable 6282.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'année 2018 les indemnités de gardiennage suivantes :**

Église	Préposé	Domicile	Montant 2017	Montant 2017
Église de Lasson	Mme Andrée TALVAST	Rots (quartier de Lasson)	479,86 €	479,86 €
Église de Rots	Mme Liliane TASSILLY	Rots	479,86 €	479,86 €
Église de Secqueville-en-Bessin	Mme Stéphanie FAUTRAS	Rots (quartier de Lasson)	479,86 €	479,86 €

**Présents : 25    Pouvoirs : 6    Suffrages exprimés : 31**

**Pour : 30    Contre : 0    Abstention : 1**

**7-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE POUR L'ADHÉSION AUX GROUPEMENTS DE COMMANDE PROPOSÉS PAR LA C.U. CAEN LA MER**

Rapporteur	Documents
M. Pascal DENEU	Fiches descriptives de chaque groupement de commande.

Monsieur Pascal DENEU, adjoint au Maire explique que la C.U. Caen la mer propose des groupements de commande pour que ses communes membres bénéficient des avantages surtout financiers d'un marché public incluant toutes les communes membres intéressées. Les domaines proposés sont les suivants :

- contrôle de la qualité de l'air intérieur des bâtiments de la compétence éducation,
- contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs,
- contrôle et maintenance des ascenseurs,
- contrôle et maintenance des cloches et clochers des églises,
- réalisation de travaux généraux de maintenance / gros entretien pour les besoins des membres du groupement,
- installation, maintenance et conformité des défibrillateurs,
- maintenance des moyens de lutte contre l'incendie des collectivités membres du groupement de commandes,
- contrôle des bornes à incendie,
- mise en place de copieurs numériques multifonctions et d'imprimantes neufs en remplacement de matériels existants,
- fourniture de papier pour l'imprimerie et la reprographie,

Monsieur le Maire propose d'adhérer aux groupements de commande suivants :

- contrôle de la qualité de l'air intérieur des bâtiments de la compétence éducation,
- contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs,
- contrôle et maintenance des cloches et clochers des églises,
- contrôle des bornes à incendie,

CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes "Bâtiments et Equipement" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

VU la délibération du 08/01/2018 approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes relative au domaine « bâtiments et équipements ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de participer au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer :
  - marché relatif au contrôle de la qualité de l'air intérieur des bâtiments de la compétence éducation,
  - marché relatif au contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs,
  - marché relatif au contrôle et maintenance des cloches et clochers des églises,
  - marché relatif au contrôle des bornes à incendie.
- acte que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues.
- approuve l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération.
- autorise le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Présents : 25	Pouvoirs : 6	Suffrages exprimés : 31
Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0

**8-) DÉLIBÉRATION : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU CENTRE D'ANIMATION LASSON-ROSEL**

Rapporteur M. Michel BOURGUIGNON	Documents Néant.
-------------------------------------	---------------------

**1-) Autorisation à Monsieur le Maire pour la séparation des biens du syndicat intercommunal de gestion du Centre d'animation Lasson-Rosel.**

Vu les décisions des Conseils municipaux des Communes de Rots et de Rosel,  
Vu la dissolution du syndicat par la Préfecture,  
Vu le vote du Compte administratif 2017 du syndicat du Centre d'animation,

Après les réunions avec la mairie de Rosel, il est proposé de transférer le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de 27 303.60 € à part égale avec la Commune de Rosel ainsi que le résultat d'investissement d'un montant de - 4 619.53 € à part égale avec la Commune de Rosel.

Concernant les mandats et les titres restant à payer, il est proposé qu'ils le soient en intégralité par la Commune de Rots comme précisé dans le tableau annexé à la présente délibération.

Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué, explique que le Conseil municipal doit délibérer pour valider ces propositions, pour autoriser Monsieur le Maire à recevoir les biens mis à disposition par la Commune de Rosel et pour l'autoriser à signer le Procès verbal.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le partage des résultats de fonctionnement et d'investissement du Syndicat intercommunal de gestion du Centre d'animation Lasson-Rosel à part égale entre les Communes de Rots et de Rosel,
- autorise Monsieur le Maire à recevoir les biens mis à disposition par la Commune de Rosel,
- autorise Monsieur le Maire à signer le procès verbal expliquant la manière dont sont partagés tous les biens du Syndicat intercommunal de gestion du Centre d'animation.

Présents : 25	Pouvoirs : 6	Suffrages exprimés : 31
Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0

**2-) Règle de répartition des biens du syndicat intercommunal de gestion du Centre d'animation Lasson-Rosel.**

Vu les décisions des Conseils municipaux des Communes de Rots et de Rosel,  
Vu la dissolution du syndicat par la Préfecture,  
Vu le vote du Compte administratif 2017 du syndicat du Centre d'animation,

Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué, explique qu'à la dernière réunion du Conseil syndical du Syndicat intercommunal de Lasson-Rosel, il a été décidé de proposer au Conseils municipaux de Lasson la méthode suivante pour le partage des biens Syndicat entre les Communes de Rots et de Rosel :

- biens non obsolètes : 50% pour la Commune de Rots et 50 % pour la Commune de Rosel,
- biens obsolètes : 100% de la valeur pour la Commune de Rots qui devra les sortir de son inventaire.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **biens non obsolètes : 50% pour la Commune de Rots (total de 99 109.04 €) et 50 % pour la Commune de Rosel (total de 99 109.04 €),**
- **biens obsolètes : 100% de la valeur pour la Commune de Rots qui devra les sortir de son inventaire (total de 2 247.55 €).**

<b>Présents : 25</b>	<b>Pouvoirs : 6</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**3-) Règle de répartition des biens du syndicat intercommunal de gestion du Centre d'animation Lasson-Rosel.**

Vu les décisions des Conseils municipaux des Communes de Rots et de Rosel,  
Vu la dissolution du syndicat par la Préfecture,  
Vu le vote du Compte administratif 2017 du syndicat du Centre d'animation,

Suite à la dissolution du Syndicat intercommunal de gestion du Centre d'animation Lasson-Rosel, il est nécessaire de répartir l'actif et le passif du syndicat entre Rots et Rosel, les deux anciennes communes membres. Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué explique que les membres du Conseil syndical propose un partage à parts égale entre les deux Communes.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de valider cette méthode de répartition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le partage suivant de l'actif et du passif du Syndicat intercommunal de gestion du Centre d'animation Lasson-Rosel : 50% pour la Commune de Rots et 50% pour la Commune de Rosel (lorsque le chiffre est pair, la répartition se fait à part égale. Quand le chiffre est impair, le centime supérieur revient à la Commune de Rots),**

<b>Présents : 25</b>	<b>Pouvoirs : 6</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**9-) DÉLIBÉRATION : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU S.D.E.C. ÉNERGIE**

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	Néant.

Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué, informe le Conseil municipal que le S.D.E.C. Énergie a demandé à la Commune de Rots de délibérer pour transférer certaines compétences appartenant au domaine de l'éclairage public. Après vérification, il s'avère que la majorité d'entre elles ont déjà été transférées.

**Par manque d'information, Monsieur le Maire décide de reporter le vote de ce point à un prochain Conseil municipal.**



**10-) DÉLIBÉRATION : TARIFS EXCEPTIONNELS DE LOCATION DU CENTRE D'ANIMATION DU QUARTIER DE ROTS**

Rapporteur	Documents
Mme Magali PATARD-RÉGNÉ	Délibération n°65-07-2015.

Mme Magali PATARD-RÉGNÉ, adjointe au Maire présente les tarifs actuels du Centre d'animations du quartier de Rots.

HABITANTS DE ROTS		
MANIFESTATIONS PRIVÉES ET NON COMMERCIALES :		
Euros, TTC	Jours de semaine	Sam. dimanche et jours fériés (2 jours)
Salle + hall d'accueil	400	500
Salle + hall + cuisine	450	550
Caution	1000	1000
PARTICULIERS HORS ROTS		
ENTREPRISES ET ORGANISMES PRIVÉS OU PUBLICS :		
Euros, TTC	Jours de semaine	Week-end (2 jours)
Salle + hall d'accueil	800	1000
Salle + hall + cuisine	920	1200
Caution	1000	1000

Par sa délibération n°65-07-2015, le Conseil municipal de Rots a décidé de fixer à 800 € le tarif de réservation pour les personnes qui ont leur activité professionnelle sur Rots et qui souhaitent réserver au nom de leur entreprise pour les manifestations payantes ouvertes au public.

La société TRANSDEV a demandé la réservation du Centre d'animations du quartier de Rots pour les 12, 13, 14, 15, 20 et 21 novembre 2018 avec la cuisine au tarif de :

- 800 € par jour les lundi 12, mardi 13, mercredi 14 et jeudi 15 novembre 2018,
- 400 € par jour les mardi 20 et mercredi 21 novembre 2018.

Ces tarifs n'ayant pas encore été prévus par délibération, Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs présentés ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à appliquer exceptionnellement les tarifs suivants pour la location du Centre d'animation du quartier de Rots les 12, 13, 14, 15, 20 et 21 novembre 2018 avec la cuisine :**

- 800 € par jour les lundi 12, mardi 13, mercredi 14 et jeudi 15 novembre 2018,
- 400 € par jour les mardi 20 et mercredi 21 novembre 2018.

<b>Présents : 25</b>	<b>Pouvoirs : 6</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**11-) DÉLIBÉRATION : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SUR LA COMMUNE DE BIÉVILLE-BEUVILLE**

Rapporteur	Documents
Mme Aurore BRUAND	Courrier de demande d'autorisation d'implantation. Arrêté préfectoral.

La société AGRI MÉTHA NÂCRE a sollicité une autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Biéville-Beuville avec stockage déporté et épandage des digestats. Une enquête publique aura lieu du lundi 4 juin 2018 au vendredi 6 juillet 2018 en mairie de Biéville-Beuville.

La Commune de Rots étant concernée par le plan d'épandage et le rayon d'affichage des stockages déportés prévu par les dispositions du code l'environnement, il appartient au Conseil municipal de donner un avis.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 30 voix pour, 0 contre et 1 abstention donne un avis favorable aux dossiers du projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la Commune de Biéville-Beuville avec stockage déporté des digestats.

Le Conseil municipal souhaite que les digestats soient épandus à proximité de l'unité de méthanisation pour éviter les nuisances liées aux traversées d'engins agricoles dans les communes plus éloignées.

Présents : 25	Pouvoirs : 6	Suffrages exprimés : 31
Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 1

**12-) DÉLIBÉRATION : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur	Documents
M. Luc GASNIER	Tableau de présentation de la décision modificative n°1 du budget principal.

Monsieur Luc GASNIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire en charge des finances explique qu'il est nécessaire d'appliquer plusieurs modifications au budget principal 2018.

**1-) Régularisation des Restes à Réaliser 2017 sur 2018**

En 2017, l'opération 110 (dépense d'investissement) incluait l'ensemble des dépenses correspondant aux projets « construction d'un nouveau vestiaire de football et d'un gymnase ». Au BP 2018, il a été décidé de créer une opération 111 « gymnase » à part de celle du « vestiaire de football ». Le Conseil municipal a donc décidé de diminuer la dépense inscrite en reste à réaliser de l'opération 110 de 59 249 € pour la reporter à l'opération « gymnase ». La trésorerie ayant refusé l'opération, Monsieur Luc GASNIER propose de régulariser en ajoutant 59 249 € à l'opération 110 (dépense d'investissement).

Pour équilibrer, Monsieur Luc GASNIER propose de prévoir 59 249 € supplémentaires au chapitre 77 en utilisant les chapitres 023 (dépenses de fonctionnement) et 021 (recettes d'investissement) qui permettent d'effectuer des virements de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Rien n'a été voté à l'article 7751 (chapitre 77) en début d'année mais la vente d'une cellule commerciale au Carré Saint-Ouen (quartier de Rots) a permis d'y enregistrer une recette non prévue de 125 000 €.

**2-) Remboursement de la part communale des salaires des agents payés par la C.U. Caen la mer alors qu'ils travaillent également sur des compétences communales.**

Certains agents communaux travaillent à la fois sur la compétence intercommunale voirie/espaces verts et sur des compétences communales. Certains d'entre eux ont choisi d'être rémunérés par la Communauté Urbaine (C.U.) Caen la mer. La Commune doit rembourser la C.U. de la part de leur salaire correspondant aux compétences communales. Cette dépense de 24 450.83 € n'a pas été prévue au budget primitif 2018 du budget principal.

Pour régulariser, Monsieur Luc GASNIER propose d'ajouter 25 000 € à l'article 6216 du chapitre 012.

Pour équilibrer cette dépense supplémentaire, il propose de prévoir 25 000 € supplémentaires au chapitre 77 comme vu au 1-).

**3-) Excédent antérieur reporté**

L'excédent antérieur reporté de l'année 2017 inscrit au BP 2018 est de 221 924.24 € au lieu de 221 824.24 €. Il est donc nécessaire de diminuer ce montant de 100 €. Pour équilibrer, M. Luc GASNIER propose de diminuer de 100 € la prévision de recette au chapitre 77.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider cette proposition de modification du budget primitif 2018 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder aux modifications du budget primitif 2018 du budget principal tel qu'elles sont présentées ci-dessus (voir tableau de synthèse ci-contre).

Présents : 25	Pouvoirs : 6	Suffrages exprimés : 31
Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUN 2018

**DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 COMMUNE**

**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Objet	Chap/Art	BP 2018 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	CA 2018 (réalisées au 22/05/2018)	Libellé de la dépense	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 1	Solde après DM 1
Charges de personnel/ personnel CLM	012/6216	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Personnel CLM	24 450,83 €	-24 450,83 €	6216	25 000,00 €	25 000,00 €
Virement section investissement	023	578 720,10 €	0,00 €	578 720,10 €	0,00 €	Virement section investissement	0,00 €	578 720,10 €	023	59 249,00 €	637 969,10 €
							<b>24 450,83 €</b>	<b>-24 450,83 €</b>		<b>84 249,00 €</b>	

**FONCTIONNEMENT RECETTES**

Objet	Chap/Art	BP 2018 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	CA 2018 (réalisées au 22/05/2018)	Libellé de la recette	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 1	Solde après DM 1
Excédent antérieur reporté	002	221 924,24 €	0,00 €	221 924,24 €	0,00 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €	221 924,24 €	002	-100,00 €	221 824,24 €
Produits exceptionnels	77	0,00 €	0,00 €	0,00 €	127 224,16 €	Produits cession immo	0,00 €	127 224,16 €	7751	84 349,00 €	42 875,16 €
							<b>0,00 €</b>	<b>349 148,40 €</b>		<b>84 249,00 €</b>	

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

Objet	OP/Art	BP 2018 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	CA 2018 (réalisées au 22/05/2018)	Libellé de la dépense	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 1	Solde après DM 1
OP 110 - vestiaires foot	110/2313	353 000,00 €	0,00 €	353 000,00 €	95 944,98 €	Régularisation RAR	0,00 €	0,00 €	2313	59 249,00 €	412 249,00 €
							<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>59 249,00 €</b>	

**INVESTISSEMENT RECETTES**

Objet	Chap/Art	BP 2018 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	CA 2018 (réalisées au 22/05/2018)	Libellé de la recette	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 1	Solde après DM 1
Virement à la section de fonctionnement	021	578 720,10 €	0,00 €	578 720,10 €	0,00 €	Virement à la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	021	59 249,00 €	637 969,10 €
							<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>59 249,00 €</b>	

**13-) DÉLIBÉRATION : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 POUR LE BUDGET ANNEXE NOUVEAU QUARTIER**

Rapporteur	Documents
M. Luc GASNIER	Tableau de présentation de la décision modificative n°1 du budget annexe nouveau quartier.

Monsieur Luc GASNIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire en charge des finances informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'appliquer une modification au budget annexe « nouveau quartier urbain » 2018.

Il explique qu'il est nécessaire de régulariser une dépense de T.V.A. de 2017 de 0.35 centimes d'euros. Monsieur Luc GASNIER propose donc d'augmenter de 10 € l'article 65888 et d'équilibrer en diminuant de 10 € le chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la modification du budget primitif 2018 du budget annexe « nouveau quartier urbain » tel qu'elle est présentée ci-dessus (voir tableau de synthèse ci-contre).**

<b>Présents : 25</b>	<b>Pouvoirs : 6</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 NOUVEAU QUARTIER URBAIN											
FONCTIONNEMENT DEPENSES											
Objet	Chap/Art	BP 2018 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	CA 2018 (réalisées au 22/05/2018)	Libellé de la dépense	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 1	Solde après DM 2
Charges a caractère général	011	1 760 000,00 €	0,00 €	1 760 000,00 €	40 803,00 €	Achats de mat,equip & travx	0,00 €	1 719 197,00 €	605	-10,00 €	1 719 187,00 €
Autres charges de gestion courantes	65	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres (regularisation cents TVA)	0,35 €	-0,35 €	65888	10,00 €	10,00 €
							<b>0,35 €</b>	<b>1 719 196,65 €</b>		<b>0,00 €</b>	
FONCTIONNEMENT RECETTES											
Objet	Chap/Art	BP 2017 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	CA 2017 (réalisées au 02/05/17)	Libellé de la recette	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 2	Solde après DM 2
							<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
INVESTISSEMENT DEPENSES											
Objet	Chap/Art	BP 2017 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	CA 2017 (réalisées au 02/05/17)	Libellé de la dépense	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 2	Solde après DM 2
							<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
INVESTISSEMENT RECETTES											
Objet	Chap/Art	BP 2017 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	CA 2017 (réalisées au 02/05/17)	Libellé de la recette	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 2	Solde après DM 2
							<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

**14-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA C.U. CAEN LA MER POUR LE FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DU HAMEL (QUARTIER DE ROTS)**

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Néant.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Rots a demandé à la Communauté Urbaine (C.U.) Caen la mer d'effectuer des travaux de réaménagement du chemin du Hamel (quartier de Rots). Le coût de l'opération étant de 516 666.67 € H.T., il est supérieur à celui du droit de tirage, la Commune peut verser un fonds de concours à la C.U. Caen la mer pour le financement de la totalité du projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation pour le versement d'un fonds de concours de 258 333.33 € sur deux ans (2018 et 2019).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à verser à la C.U. Caen la mer un fonds de concours de 258 333.33 € (50% du montant total des travaux H.T. en 2018 et 50% du montant total des travaux H.T. en 2019) pour le financement des travaux de réaménagement du chemin du Hamel (quartier de Rots),
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement de ce fonds de concours.

Présents : 25	Pouvoirs : 6	Suffrages exprimés : 31
Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0

## QUESTIONS DIVERSES

### 1-) Projet d'aménagement de l'échangeur du Hamel

Il est prvu que ce projet soit financé par l'État, la Région, le Conseil départemental et les Communes de Rots et Thue et Mue. Sans financement de l'État, ce projet ne pourra pas aboutir. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est allé à Paris avec plusieurs élus locaux dont Monsieur le Président de la C.U. Caen la mer, Monsieur le député de la 1<sup>ère</sup> circonscription législative du Calvados et Monsieur le Maire de la Commune nouvelle Thue et Mue pour le défendre. Le ministère a confirmé que l'État cherchait à faire des économies et que le financement de ce projet était mis en attente. En fin d'année 2018, l'État devrait proposer deux scénarios :

- un financement à hauteur de 80 % du montant total : le projet pourra être réalisé,
- un financement à hauteur de 30 % du montant total : les collectivités territoriales associées au montage financier ne pourront assumer le reste du coût des travaux.

### 2-) Prochain Conseil municipal

Monsieur le Maire propose un pot à la fin du Conseil municipal du 02/07/2018 qui sera le dernier avant les vacances scolaires estivales.

### 3-) Amendes de police

Monsieur Michel BOURGUIGNON annonce au Conseil municipal qu'en Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la C.U. Caen la mer, il a été décidé d'attribuer chaque année 8 210 € pour la Commune de Rots.

### 4-) Entretien des chemins ruraux

Mme Aurore BRUAND explique qu'une réunion avec les agriculteurs de la Commune nouvelle de Rots sera organisée pour proposer aux agriculteurs d'entretenir les chemins ruraux avec des pierres achetées par la Commune de Rots.

### 5-) Gens du voyage

Monsieur le Maire explique que les agriculteurs n'ont pas le droit de couper l'herbe du 10/05 au 18/06 donc il y a un risque de voir des groupes de gens du voyage arriver avec des chevaux. Il est rappelé qu'il est possible de faire appel à un médiateur qui intervient sous 48 heures.

### 6-) Cérémonies

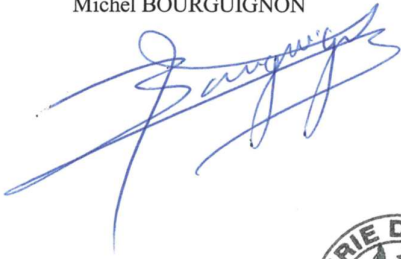
Monsieur Thomas PAULMIER, adjoint au Maire présente aux conseillers municipaux le calendrier descérémonies du 5 juin :

- 11h00 : cimetière militaire du quartier de Secqueville-en-Bessin,
- 12h00 : commémoration aux victimes civiles de Rots au monument aux morts de l'église Saint-Ouen,
- 12h30 : verre de l'amitié avec des vétérans anglais du débarquement en Normandie,
- 15h30 : commémoration anglaise à la Stèle du 46<sup>ème</sup> Royal Marines Commando (Le hamel – quartier de Rots),
- 16h30 : tea-party au musée D-Day Academy (quartier de Rots).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et aucune question diverse n'étant abordée, la séance est levée à vingt heures et trente minutes.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUIN 2018

Le secrétaire de séance  
Michel BOURGUIGNON



Le Maire  
Jacques VIRLOUVET

